

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 6 mai 2023

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 45 000 € : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 2 500 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 45 001 € et 80 000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 80001 € et 400 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400 001 € et 1 100 000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 1 100 001 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

Moitié d'un loyer TTC dans la limite de 8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

Moitié d'un loyer TTC dans la limite de 8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

Base du prix	Pourcentage
Net propriétaire	8 %

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

LOCATION VACANCES:

Gestion d'une maison individuelle: 25 % sur net propriétaire - 30 % sur les autres biens.

Frais de constitution du dossier locataire avec rédaction de bail: 20 €